

LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE

QUAI DE LA RONCIÈRE

INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr 00
Réclames	0 fr 50
Faits divers	1 fr 00

LE SERVICE MILITAIRE

Nos jeunes St Pierrais feront désormais leur service Militaire.

La France en a décidé ainsi et nous devons nous incliner devant ses décisions car elles sont prises en vue de l'intérêt de la défense nationale.

Cependant il est certain que cette obligation sera très préjudiciable à la Colonie. la pêche en s'assurément et il est évident que l'exode recommence comme de plus bel.

C'est pourquoi le Conseil Municipal s'est occupé le 16 de ce mois, au moment de sa session, d'étudier les mesures qu'il conviendrait de demander pour atténuer les effets de l'application de la loi militaire.

Nous ne pouvons mieux renseigner nos lecteurs qu'en publant ici les paroles prononcées en séance par M. le Maire de Saint-Pierre.

Messieurs

Une circulaire ministérielle du 16 Juillet informe Monsieur l'Administrateur que le Département a décidé l'incorporation des jeunes gens faisant partie du contingent de la classe 1912.

Cette décision a profondément troublé la population de nos îles et cela se conçoit. Les colons avaient espéré, qu'ayant égard à la situation toute particulière de leur pays, la France n'aurait pas eu besoin de faire appel à leur patriotisme.

Aujourd'hui c'est chose faite, ils doivent partir et je les engage tous à faire leur devoir.

Au surplus, la loi sur le service de 3 ans qui est en ce moment devant le sénat réglera la situation d'une façon définitive et, dans l'avenir, tous les Colons, sans exception, devront faire le Service Militaire.

Si nous devons nous incliner devant les décisions du Gouvernement de la République

qué, surtout lorsqu'il s'agit de la défense Nationale, il nous est permis Messieurs, à mon point de vue du moins, de demander certaines modifications à l'application de la loi, pour atténuer autant que possible les résultats désastreux qu'aura pour la Colonie l'obligation du Service Militaire.

On se figue aisément quel coup terrible cette nouvelle situation va porter à la seule industrie du pays, la pêche à la morue. Si on compte environ 70 hommes par classe, dans 1000 hommes au moins qui ont quitté la Colonie.

J'estime que bien peu reviendront. La plupart, attirés par la France, s'y fixeront. Il ne seront pas remplacés à St-Pierre et la pêche sera en grande partie paralysée.

Une recrudescence de l'exode est à craindre et avant peu d'années il n'y aura plus personne ici.

A quoi servira alors à la France d'avoir de ce côté de l'Atlantique une Colonie, s'il n'y a plus de colons pour la faire vivre et prospérer.

Je crois que dans la plupart des Colonies, dans celles du moins où il y a des troupes tout ou partie du contingent annuel pourra être versé dans ces corps Coloniaux. Les jeunes gens de ces pays, tout en servant la France seront chez eux, près de leur parents et lorsqu'ils auront accompli leur période de service ils reprendront du jour au lendemain, les travaux qu'ils occupaient naguère, ils resteront colons.

A St-Pierre il n'y a pas de troupes et nos jeunes gens seront obligés de se rendre dans les garnisons de France.

Il sera extrêmement dur pour eux de se trouver ainsi loin des leurs, ne connaissant personne et ne pouvant espérer, en cas d'accidents, de maladies ou autres circonstances avoir auprès d'eux leurs parents, leurs amis.

Il me semble Messieurs que le Gouvernement pourrait faire faire le Service à Saint-Pierre à la majorité de nos enfants.

Il faudrait pour cela un stationnaire comme il y en avait un autrefois. Ce bâtiment serait en même temps très utile à la Colonie pour la protection de la pêche. Il y a des années qu'on en demande un, ce serait le moment de l'avoir.

J'émets cette idée, je crois qu'elle est bonne, sa réalisation serait une atténuation à ce qu'aura de cruel pour St-Pierre l'application de la loi sur le Service Militaire.

J'attends vos observations Messieurs, j'estime sur les mesures qu'il conviendrait de demander au Gouvernement de prendre afin de concilier les intérêts sacrés de la Défense Nationale et la protection de notre chère et si intéressante Colonie.

Les vœux du Conseil Municipal vont être envoyés au délégué de la Colonie ainsi qu'aux autres personnes qui s'y intéressent. Espérons qu'elles réussiront à obtenir quelques compensations pour notre pays déjà si éprouvé.

Nous recevons la lettre ci-après

Monsieur le Directeur

L'émotion causée par l'obligation pour les jeunes St-Pierrais de faire le service militaire est chose assez naturelle.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le pêcheur qui n'a qu'un fils pour lui servir d'avant (condition indispensable pour faire la petite pêche) se voit ravir subitement ce gagne pain.

Bref ici, où personne n'était préparé à l'idée du service obligatoire, plus que n'importe où on en ressent tous les inconvénients.

Pourtant, l'enthousiasme de toute cette jeunesse est grand. Ils sont exception ceux qui parlent de moyens à employer pour éviter le service. Nombreux sont ceux qui veulent devancer l'appel pour aller augmenter le nombre des soldats français. Chacun a compris qu'il faut que la France reste forte par le nombre de ses soldats, puisque la force seule impose le respect.

La gloire de nos ancêtres nous n'avons pas le droit, de l'effacer, nous devons la

continuer.

Qui, la mère Patrie a parlé, ici on a compris la nécessité de rompre le pacte, la promesse faite autrefois qui, en récompense des souffrances causées par la prise de la Colonie par les anglais, leur déportation, leur rapatriement dans de si douloureuses conditions, leur avait valu la promesse de la France qu'ils ne seraient jamais tenus au service militaire.

Le nombre des St-Pierrais appelés à servir chaque année est relativement faible.

L'Angleterre a sa force navale en grande partie dans sa puissante marine marchande. A bord de ces grands vapeurs qui sillonnent les mers et qui appartiennent à diverses Compagnies, on forme toute une hiérarchie d'officiers, il s'y exerce une discipline analogue à celle de la marine de l'Etat. A St-Pierre, il nous faut un vapeur postal français pourquoi ne pas y embarquer des St-Pierrais et y appliquer des règlements analogues à ceux de nos voisins?

Pourquoi ne pas établir une école navale à St-Pierre avec un garde côtes qui surveillerait en même temps la pêche?

J'crois que cela peut se faire et si on réussissait, beaucoup de jeunes gens pourraient faire tout ou partie de leur service dans leur pays. Ce serait un adoucissement pour les parents.

Une patriote

LE SERVICE POSTAL

connaitre que le nouveau vapeur postal Michel Marcelle partirait du Havre directement pour St-Pierre le 10 Septembre.

Nous allons donc enfin avoir un service postal régulier et réellement il est grand temps. Le pays souffre depuis un an du service ultra fantaisiste dont M L'Administrateur Marchand nous avait doté et qu'il a souhaité depuis des mois, malgré l'évidence même

Jetons donc un voile sur le passé et regardons l'avenir en face. Le service que va accomplir le nouveau vapeur est provisoire en attendant qu'une adjudication intervienne pour un service définitif.

Connaissant les caractéristiques du Michel Marcelle nous sommes persuadés qu'il répondra aux besoins de St-Pierre. Il sera le service que faisait le St-Pierre Miquelon et dont la Colonie s'est trouvé fort satisfait.

Il pourra transporter du charbon entre les courriers réguliers. Malgré l'entêtement de certaines personnalités qui ne veulent pas comprendre, l'approvisionnement facile du charbon est une chose fort importante pour le pays, sans compter la main d'œuvre que cela procure aux ouvriers. Les marchandises seront transportées régulièrement et peut-être ce vapeur pourra-t-il passer par les lacs du Bras d'Or en touchant à Baddeck.

On sait quel avantage ce serait pour la Colonie au point de vue du ravitaillement.

En ce qui concerne le service définitif la concurrence est libre, bien entendu, mais nous souhaitons qu'on s'en tienne au pavillon français.

Il ne fait de doute pour personne ici qu'il est beaucoup plus avantageux d'avoir un bateau français qu'étranger.

Il n'y a que le très peu français Président de notre Chambre de Commerce qui pense autrement.

Et puis enfin, nous sommes français à St-

Pierre et nous n'avons pas besoin du concours des anglais surtout de ceux de Terre Neuve, la triste expérience du Sagona et du Fogota nous suffisent.

LE SALUT DES FEMMES AU DRAPEAU

Nous recevons cette lettre, si énergique, si spirituelle. Nous la livrons à la méditation des femmes françaises :

Au XI^e Congrès Jeanne d'Arc, qui vient d'avoir lieu, les femmes se sont demandé comment elles devaient saluer le drapeau.

« Le salut civil, le salut militaire inclinent son de la tête, le signe de croix, le mouchoir agité, la main sur le cœur, la main levée comme pour le serment, telles sont les formules qui ont été mises en avant et discutées... »

Femmes de France, pourquoi tant chercher ?

« Ayez beaucoup de gars pour défendre le drapeau. Voilà la vraie formule — le vrai salut. »

Capitaine Maire,
Président de la ligue des familles nombreuses.

Mlle Maugeret, qui a été l'initiatrice, au Congrès Jeanne-d'Arc, du salut des femmes au drapeau par le geste du serment, en réponse au capitaine Maire, lui adresse une très belle lettre dont voici la conclusion:

Vous avouerai-je capitaine, que je ne vois pas le rapport, ou plutôt la contradiction, entre le salut civil et le salut au drapeau. La question de ce vœu et le conseil que vous donnez aux femmes d'avoir « beaucoup de gars pour défendre le drapeau ». Si, par aventure, vous aviez assisté à cette séance du Congrès, vous auriez entendu, dans le même rapport qui préconisait le salut au drapeau cette phrase qui vous eût sans doute donné satisfaction: « Il ne m'appartient guère à moi, mesdames de vous rappeler que le premier service que la Patrie attend de vous, c'est de lui donner, nombreux et vaillants, des citoyens, des soldats. »

Et encore cette autre phrase: « Nous avons ici, à ma connaissance, trois mères de famille — peut-être davantage — couronnées de six et sept enfants. Je vous demande de venir joindre à moi pour les saluer au nom de la Patrie. »

Croyez-moi, monsieur, les femmes qui salueront désormais par ce geste, auquel toute la Presse a fait un si sympathique accueil, le drapeau de la France ne seront pas les dernières à donner des gars à la Patrie des « gars » qui seront de vaillants soldats, car ils auront appris sur les genoux de leurs mères que le patriotisme est une religion et que le drapeau en est le symbole.

Il nous reste à penser que le capitaine Maire est en même temps le père de beaucoup de ces « gars » tels qu'il en faudrait des légions à la Patrie.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Marie MAUGERET

EXPLICATIONS

La note que nous avons fait paraître à la suite de l'article de M. Boussenot, inséré dans notre dernier numéro, a créé

une confusion dans l'esprit de M A Paturel directeur de la société du St Pierre.

M Paturel croit qu'on l'accuse.

1o De toucher 90.000 francs par an pour effectuer le service postal.

2o D'avoir à saisir la malle et l'avoir retenue durant quatre jours

L'entrepreneur anglais du service postal touchait 90.000 francs par an d'avant. Il ne s'en suit pas pour M Paturel en toucher autant.

L'entrepreneur anglais a effectué le service avec un bateau anglais de 500 tonneaux et ce bateau a été remplacé par un autre qui jauge 45tx ou (plus exactement 97) mais il n'est pas dit pour cela que le bateau de 97 tonneaux soit anglais.

Donc M Boussenot a très bien pu comprendre comme nous que le bateau de 45 ou 97tx auquel il fait allusion est le St Pierre.

Enfin il ne peut en aucune façon être question de M Paturel lorsque M Boussenot dit: *Et comme l'entrepreneur anglais jugeait qu'avec une administration qui fermait les yeux sur tant d'irrégularités il n'y avait point à se gêner il fit un beau jour pour répondre à une pénalité — oh bien légère — que lui avait infligée le Chef de la Colonie saisir et retenir durant quatre jours le courrier postal.*

En effet M Paturel est bien français et non anglais.

Il n'a jamais encouru de pénalité dont il ait eu à se plaindre.

Il tombe alors sous le bon sens qu'il ne peut être aucunement question de lui.

Nous donnons bien volontiers ces explications à M Paturel et nous sommes persuadés qu'il en reconnaîtra l'exactitude.

LES REGATES

Les régates St Piercaises ont eu lieu Dimanche 10 Aout par un temps magnifique.

Jusqu'à midi le temps avait boudé, la brûlure intense. À ce moment, comme par enchantement le soleil s'est montré et bientôt la rade, sillonnée d'embarcations, a pris son air des jours de fête.

Comme d'habitude la montagne était noire de monde. On sait que les St Pierrais sont très friands des régates et ils ont raison car s'est un spectacle très intéressant.

L'ordre des courses a été suivi suivant les indications du programme, tout était bien ordonné, aucun incident ni accident ne s'est produit, il faut féliciter sincèrement les membres du Comité de la bonne volonté montrée à cette occasion et de leur initiative.

A 5 heures 1/2 les courses étaient terminées et la foule joyeuse regagnait la ville au son de la musique.

Nous félicitons chaudement les jeunes gens qui ont pris l'initiative de faire revivre les courses à l'aviron, si délaissées depuis nombre d'années.

Nous regrettons par contre l'absence des pilotes.

Les courses de bateaux à moteurs ont été

très amusantes et chaudement disputées. A signaler la superbe performance du canot "Bob" qu'une paix a immobilisé au départ et qui, malgré cela, a regagné et dépassé de beaucoup ses concurrents, arrivant bon premier.

Les courses d'embarcations des navires de guerre tant à la rame qu'à la voile ont été vivement disputées, nos marins ont montré leur endurance et leur habileté dans l'art si passionnant du canotage.

Voici l'ordre des courses et les noms des gagnants.

1^{re} Course

BATEAUX DE PÊCHE LOCALE A VOILES

1^{er} prix Et Pourtant patron Dugue

2^{eme} COURSE

EMBARCATIONS A RAMES DES NAVIRES DE GUERRE

1^{re} Section: Canots:

1^{er} prix Canot de service Patron Massé

2^{eme} prix Canot major patron Colpaer

2^{eme} Section Baleinières

1^{er} prix Baleinière No 1 patron Cavalen

2^{eme} prix " No 2 " Lepar

3^{eme} COURSE

BATEAUX DU COMMERCE A MOTEURS

1^{re} Section

1^{er} prix Bob patron Monier

2^{eme} " Aréthusa patron Folquet

4^{eme} COURSE

CANOTS DE PLAISANCE A VOILES

1^{er} prix Oïavana patron Paturel H.

2^{eme} " Hugo " Humbert P.

5^{eme} COURSE

WARYS DE PÊCHE A MOTEURS

1^{er} prix Pervenche patron Masset E.

2^{eme} " Protégé de Marie " Ivirgine

3^{eme} " J. M. G. " Gouriou

4^{eme} " Virginie " Ferrard

5^{eme} " Yves Léontine " Nicolas

6^{eme} COURSE

EMBARCATIONS A VOILES DES NAVIRES DE GUERRE

1^{re} Section: Canot

1^{er} prix Canot de service patron Massé

2^{eme} " major " Colpaer

2^{eme} section Baleinières

1^{er} prix Baleinière No 1 patron Cavalen

2^{eme} " No 2 " Lepar

7^{eme} COURSE

DORIS DE PÊCHE A MOTEURS

1^{er} prix Gagne petit patron Plaa

2^{eme} " Victor Hugo " Lehuenen

3^{eme} " Moyak " Vigneau

8^{eme} COURSE

BATEAUX DE PÊCHE LOCALE A VOILES MUNIS D'UN MOTEUR

1^{er} prix Trois sœurs patron Guillaume

2^{eme} " Pierre Joseph " Heuliez

3^{eme} " Marie Simone " Levavasseur

4^{eme} " Alfred Louise " Couetil A.

9^{eme} COURSE

CANOTS VOILES & BALEINIÈRES A 4 AVIRONS

1^{er} prix Jean patron Gautier

2 "	Bertha	Hélène
3 "	Minnie	Dagobert
4 "	Jumelle	Rosso

10^{eme} COURSE

CANOTS A VOILE DES BATIMENTS DU COMMERCE

le prix Frivole patron Hamon

11^{eme} COURSE

DORIS DE PÊCHE LOCALE A RAMES pas de concurrents

12^{eme} COURSE

BATEAUX DE COMMERCE A MOTEURS (2^{eme} catégorie)

1^{er} prix Anatole patron Déroutet

2 " Lady Goss " Paturel A.

3 " Morue " Borotra

COURSES D'HONNEUR

BATEAUX DE PÊCHE LOCALE A VOILES

PRIX: Et Pourtant, patron Dugue

CANOTS DE PLAISANCE A VOILES

PRIX: Miré patron R. Chauvinard fils

NOUVELLES DE LA PÊCHE

Il y a trois semaines on avait pu espérer que l'encornet allait donner sur les bancs malheureusement ces prévisions ne se sont pas réalisées, au contraire, ce mobile appât a disparu complètement et la morue a dû la suivre dans ses pérégrinations car, depuis ce moment elle est devenue très rare sur tous les bancs.

Nous sommes menacés pour peu que cela continue, d'une bien mauvaise fin de campagne.

Par contre, à St Pierre depuis quelques jours on prend un peu d'encornet. Quelques pêcheurs profitant de cela ont pu se boëtier mais, en somme, il est rare.

Les petits pêcheurs font de belles marées, il y a encore espoir que l'ensemble de la campagne soit pour eux passable.

La Société des frigorifiques, toujours prévoyante, vient de recevoir envoi un chargement d'encornet frigorifié. Les nombreux bateaux qui sont ici en ce moment vont donc pouvoir sans perdre de temps repartir en pêche.

Cette année cette Société a rendu déminents services à la pêche. C'est le cinquième chargement d'encornet frigorifié reçu et il ne fait de doute pour personne que sans ce précieux appât, la pêche des goélettes locales dont la moyenne en ce moment dépasse 1200 qtx n'atteindrait pas 800 qtx.

ARRIVAGES DES BANCS

Jul 31 La Savoie	100000	1045
Herald	1000	50 PL

Madritanie	130000	22
La France	10000	3
Aout 1 Pierre Bernado	100000	15

Livré 850

Diamant	10000	300 P
3 Quatre frères	45000	1000 P 1
Rorqual	145000	280

Lélia	41000	66
Yquennaise	800	25 P
4 La Rosita	150000	196

Robinson	34000	700 P 1
Garonne	27000	40
5 St Georges	170000	300

Livré 784	49	
Bayonnaise	11000	49
Adour	14000	66

Sylvana	53000	1400 P
6 Navarin	65000	1800 P 1
Glaneuse	60000	1200 P

Ophélia	35000	61
7 La Seine	24000	38
Sacha	145000	167

Pierre	21000	37
Jeanne D'arc	30000	500 P 1
Ondine	30000	49

Pierre (Huet)	35000	600 P 1
8 Maia	70000	1400 P 1
Fleur de Lys	70000	1800 P 1

La somme	65000	168
Uranie	29000	500 P 1
Gen'viève	38000	56

Xénophon	54000	93
10 N. D. des Dunes	188000	134
Jean Baptiste	13000	40

Canada	230000	225
Marie'ta	3000	121
Aleyone	25000	850 P 1

11 JLC	30000	44
Augustine	43000	21
Eugène Robe	12000	450 P 1

Marguerite	48000	700 P 1
14 Aventure	1000	3
St Briac	50000	1000 P 1

17 Champenoise	24000	800 P 1
Charles Jules	40000	71
18 Périclès	3000	13

Havana	20000	300 P 1
N D de Lourdres	123000	125
Canadienne	3800	15

Rose	36000	500 P 1
Pandora	36500	46
Tour d'Agon	30000	500 P 1

Marg Marie	230000	216
Couronne	28000	850 P 1
Labrador	150000	150

Amérique 140000 170

Hérald 2500 400



STAT DES EXPÉDITIONS DE MORUES VERTES
FAITES DE LA COLONIE A CE JOUR

Erica	Morue Française	Bordx	158620 k
Marie Alfred	"	La Pallice	196020
Marie Amélie	"	Bordeaux	267505
Forbin	"	La Pallice	184800
Berthe	"	"	19835
Bretonne	"	"	257180
St Pierre	"	"	206415
Deux frères	"	"	181115
Petit Jean	"	"	191785
Vague	"	Port de Bouc	253825
Frivole	"	La Pallice	184635
Julie	"	"	208335
Marie Marguerite	"	"	195800
Carmèle G. Monier	Bordeaux	"	145970
Estelle Leon	" St Martin de R.	Ré	116895
Marie Thérèse	" Bordeaux	"	220605
Primavère	"	"	211190
Cybèle	"	"	189585
Marie L Coste et Cie	St Marie de Ré	Ré	154275
Océanide Chuinard	Granville	"	170775
Araek	Bordeaux	"	175415
Aubépine	"	"	172095
Marie Stella	"	"	176220
St Louis	"	"	288805
Vormande La laquière	"	"	191620
Tourmente	"	"	135570
St Michel J Legassc Hubert Belle ile			208945
Total au 20 Aout			5314505

Etude de Me D. Gauvain Avocat Agréé
à Saint Pierre

AVIS AUX CRÉANCIERS
de l'ANCIENNE MAISON.
LANDRY FRERES

Par acte du ministère de Me Joseph ENGUEHARD en date du 18 Juin 1913 Monsieur Charles LANDRY Monsieur Eugène LANDRY, tant en leur nom personnel que comme associés sous la raison sociale "LANDRY FRERES" et Madame Charles Landry dûment assistée et autorisée de son époux susnommé, à cause des reprises et créances résultant éventuellement de son contrat de mariage.

Ont cédé à Messieurs! Gilbert et Cie Banquiers à Avranches représenté à cet effet par Me Daniel Gauvain Avocat Agréé constitué pour l'exécution de ladite cession et chez qui ils ont domicile élu à cet effet.

En règlement du débit garanti par deux ouvertures de crédit, l'une avec éantissement du fonds de Commerce et l'armement consentie le 18 Février 1904 lument publiée au greffe du Tribunal de Commerce de céans; et l'autre avec constitution d'hypothèque sur divers immeubles le 25 Mars 1904 dûment inscrite au bureau des hypothèques de céans.

La première pour soixante mille francs la seconde pour quarante cinq mille francs.

Savoir: sans exception ni réserve sans qu'il puisse être vu de limitation dans l'énumération qui suit:

L'actif de la raison sociale Landry

frères; marchandises, créances, matériel, articles d'armement, navire Georges L, droit au bail, primes à encaisser, effets, trois actions du slip Lefèvre, une obligation ferme Benâtre, les espèces en caisse etc.

Une Propriété dénommee "Forge" située au coin du Quai de la Roucière et de la rue du Barachois.

Un pré route de Galantry tenant à Monier et à Yvon;

Une ferme sise à Langlade tenant à Olivier et à Bidel et Paturel connue sous le nom de "Ferme de la Belle Creix".

Un p. sis à Galantry près de l'étang du Cap Noir.

Un terrain au coin des rues Jacques Cartier et de la Boulangerie tenant à Joseph Yvon et à Yve Lepeletier;

Une habitation sur le littoral du Barachois, magasins, cale, échouerie, graves jardin et autres dépendances, entre la rue Sadi Carnot, la rue de la Marine, le plain du Barachois et les propriétés Morue Française et Frigorifiques.

Un mobilier particulier d'habitation reste en toute propriété aux époux Charles Landry en considération des droits éventuels de Mme Ch Landry abandonnés sur les biens ci-dessus.

Monsieur Charles et Monsieur Eugène Landry s'engagent d'honneur à verser pendant dix ans le dixième de tous salaires remises et commissions qu'ils pourront tirer de leur travail pour quelque cause que ce soit.

MM Landry frères ont garanti ne laisser à la charge de MM Gilbert et Cie qui en ont pris charge, qu'un passif consistant en un solde de comptes d'armement arrêtés, dont le montant s'élève à peu près à sept mille cinq cents francs, en sorte qu'ils régleront eux mêmes le surplus s'il y en avait. Ils ont en outre déclaré qu'il n'existe aucune hypothèque ni dette grevant le commerce, les immeubles et les marchandises, que celle ainsi réglée de MM Gilbert et Cie.

L'acte de cession vaut acte de transfert de propriété, les frères Landry n'ayant pas dans le mois, usé de l'option de dresser des actes de vente séparés, qui leur était réservée.

Il a été transcrit au Bureau des Hypothèques de la Colonie le 19 Juillet 1913.

Cette cession a été faite sous la garantie de la remise de l'inventaire et des livres et un nouvel inventaire devait être pointé d'accord sur celui-ci dans le mois de la signature de l'acte; ce délai est expiré.

Il est déclaré par les cédants que les opérations par eux faites depuis le dernier inventaire et détail de caisse fourni fin 1911 ont été faites dans l'intérêt de la liquidation la plus avantageuse à leurs créanciers.

MM Gilbert et Cie ont été mis en possession le treize juin dernier sur des projets signés et échangés le 4 juin L'inventaire a été commencé aussitôt cette prise de possession.

Les espèces en caisse s'élevaient à

1473 frs 55 centimes, qui ont été remis le 13 Juin en exécution dudit acte avec les livres titres et clefs au représentant de MM Gilbert et Cie.

Le dit acte a dû être signifié le cinq Juillet aux frères Landry par le ministre de l'huissier de la Colonie.

NOTA

Cet avis est publié en tant que de besoin pour faire droit aux dispositions légales comme emportant dissolution de la société commerciale Landry frères, constituée par acte reçu M^e Sasco, lors notaire de la colonie p. i., le 3 Novembre 1900 et dûment publié à cette époque, et aux lois sur les cessions de fonds de commerce.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de M^e Daniel Gauvain, Avocat agréé mandataire de MM. Gilbert et Cie, qui procèdent à la liquidation du fonds, depuis leur prise de possession, et en celle du Notaire de la Colonie tous deux demeurants à Saint-Pierre.

Une seconde publication sera faite dans la quinzaine de la présente.

L'acte est à la disposition de tous intéressés jusqu'à l'expiration des 20 jours de cette seconde publication en l'étude du notaire et de l'agréé susindiquées.

Fait en mon cabinet le 22 Août 1913

D. GAUVAIN

AVIS

L'imprimerie de la Vigie à l'honneur d'informer le public qu'elle a acheté tout le matériel d'imprimerie de M Bréhier et quelle est à même de faire tous les travaux de la ville, sans augmentation de prix. A des prix très modérés.

Elle informe en outre l'Administration de la Colonie qu'elle est également à sa disposition,

J'achète 2 fr 50 le cent les nouveaux timbres surchargés de St-Pierre et Miquelon et 1fr ceux sans surcharge.

Colonjard; 101 rue Bossuet, Lyon.

Avis

Monsieur Léon Lemaine a l'honneur d'informer le public qu'il tient un restaurant à l'anse à l'Allumette

OBJET PERDU

Une médaille en or perdue le 15 Aout il y aura une RECOMPENSE pour celui qui la retrouvera.

Prière de la rapporter au bureau du Journal.

Imp La Vigie — Le gérant F Rosse —